

Le squat, c'est un espace, une page dédiée à des associations qui œuvrent, souvent en silence et toujours avec une grande énergie, à rendre ce monde un peu meilleur.

Les familles et les enfants d'abord

Dès qu'il est question de maltraitance ou de négligence envers des enfants, des idées toutes faites surgissent. Du style: « Il faut les séparer de leurs parents, c'est le meilleur moyen de les protéger. » Et on a aussi vite fait de se demander ce que peuvent bien fabriquer les travailleurs sociaux. *Causette* est allée à la rencontre de psychologues et d'éducatrices d'une association de Seine-Saint-Denis, l'Avvej. Pour expliquer leur travail, les bonnes solutions qu'ils trouvent au quotidien, et pour qu'on cesse de se focaliser sur des ratés.

PAR DIDIER VALENTIN

Les bureaux de l'Avvej, l'Association vers la vie pour l'éducation des jeunes, à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), sont un petit écrin de convivialité dans un monde de béton brut. Parce que « *des locaux sales ou tristes, c'est aussi une forme de maltraitance pour les familles que nous recevons* ». On est loin de l'image des foyers des ex-DDASS, ancrée dans les pires cauchemars de l'inconscient collectif. Ici, avec le sourire, on « *crée du lien* », on accompagne vers une nouvelle vie, tout en mettant du sens et de l'humanité dans la complexité des mesures administratives et judiciaires qui caractérisent la protection de l'enfance.

LES ROUAGES DU SYSTÈME

Ce sont souvent les écoles ou les hôpitaux qui déclenchent des signalements pour suspicion de négligence ou de maltraitance vis-à-vis d'un enfant. La Crip (cellule départementale de recueil des informations préoccupantes) traite ce signalement et l'adresse au parquet des mineurs. Le procureur décide si la situation reste dans le champ administratif, donc gérée par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) avec l'adhésion des parents, ou si elle nécessite une intervention judiciaire. Il saisit alors le juge des enfants.

Après une rencontre avec la famille, trois possibilités s'offrent au juge: l'arrêt de la procédure, la mesure de placement immédiat ou l'assistance éducative (action éducative en milieu ouvert, AEMO). Dans ce cas, l'enfant reste dans son milieu « naturel », et un suivi éducatif est réalisé par des associations comme l'Avvej. Vous suivez? Dans le doute, le juge peut aussi mandater ce type d'associations pour pousser l'investigation. Cette mesure permet d'évaluer la situation du mineur et ses conditions de vie familiale pour aboutir à des propositions fondées sur l'intérêt de l'enfant. Vous l'avez bien compris, la procédure demande du temps, parfois incompatible avec la notion d'urgence rabâchée par le commun des mortels dès qu'on crie à la maltraitance.

ENTRER AVEC PRUDENCE DANS L'INTIMITÉ

« *Ça m'agace d'entendre ces histoires où l'enfant aurait été arraché à sa famille de manière arbitraire. On prépare toujours l'éventuelle séparation en essayant d'obtenir l'adhésion des parents. Quand un placement se fait de manière autoritaire, c'est qu'on arrive au bout du bout.* » C'est vrai qu'on parle rarement du cheminement de bon nombre de familles, des solutions acceptables pour tous et que la société focalise toujours sur les ratés. « *On est très respectueux du vécu des familles. On entre avec prudence dans leur intimité malgré notre légitimité juridique.* »

Contrairement à ce qu'on croit, dans le cadre de l'action éducative en milieu ouvert, les professionnels diagnostiquent peu de violences physiques: « *On est plutôt confrontés à des carences éducatives, des violences psychiques, de la précarité, des enfants en manque de limites.* » Les parents suivis par l'Avvej, bien que cassés par la vie, essaient de répondre comme ils le peuvent aux besoins de leurs enfants, mais ils dysfonctionnent. « *La loi parle de l'intérêt supérieur de l'enfant alors que, souvent, les intérêts sont communs. Un enfant ne pense pas sa vie sans ses parents. Il les défend.* » C'est un autre point d'incompréhension pour la société civile qui a tendance à penser qu'il suffit de séparer pour protéger.



“Déjeuner avec une famille, c’est le moment le plus riche d’une médiation. Ça en dit long sur son quotidien”

« Dans la pensée commune, aller à la rencontre de l’autre, créer du lien, ça ne signifie rien. Déjeuner avec une famille, c’est le moment le plus riche d’une médiation. Tu vois comment une mère fait ses courses, gère son argent, si elle arrive à dire non ou pas à ses enfants. Ce temps d’observation, en dit long sur son quotidien. » Pour notre société qui réclame du quantifiable, c’est effectivement juste un « temps mort ». En général, quand on parle d’« enfance en danger », on pense plus à un arsenal répressif qu’à un déjeuner en plein air. On ne soupçonne pas le rôle essentiel de l’accompagnement, du temps passé ensemble. Aujourd’hui, la plupart des gens consomment de la télé-réalité sociale, qui déforme complètement la posture éducative. « Faire croire aux gens qu’en une semaine on peut révolutionner un fonctionnement familial, c’est une aberration », s’énerve une éducatrice, qui se souvient d’une famille qui pensait qu’elle allait dormir chez eux, « comme Super Nanny », pour voir comment ils vivaient. Les éducatrices, aussi, doivent composer avec la société du spectacle...

LA COHÉSION D’ÉQUIPE, UN VRAI SOUTIEN

Les juges des enfants sont formés juridiquement, mais ne savent pas toujours prendre en compte les drames familiaux, les problèmes relationnels et n’ont pas appris à identifier les troubles psychiatriques. De plus, ils travaillent seuls. Certains ignorent comment opère une équipe psycho-éducative, voire méprisent son intervention. C’est violent pour les travailleurs sociaux, mais surtout pour les familles. « On est partagé entre notre idéal et la réalité de certaines audiences. On construit une relation de confiance avec les familles et, en deux phrases, le juge la réduit à néant. Parfois, il occulte ou minimise des situations de danger que nous avons pointées, ce qui tue notre crédibilité. Certaines audiences m’ont donné envie de tout arrêter. J’ai l’impression alors d’être complice d’un système maltraitant pour les familles. » Heureusement, la majorité des décisions conviennent aux différents acteurs. Mais pour combien de temps, au vu de la recrudescence des dossiers à traiter ?

Pour se protéger d’éventuelles réactions violentes à l’annonce d’une décision, les travailleurs sociaux partagent leurs préoccupations avec les familles. « Nous sommes les yeux et les oreilles du juge. On leur signifie qu’ils ont le droit de ne pas nous accorder leur

confiance, puisque nous intervenons dans un cadre d’aide contrainte sous injonction judiciaire. Une fois les choses posées avec honnêteté, c’est sécurisant pour nous comme pour eux. »

Concrètement, dans une AEMO, la famille est suivie entre six mois et deux ans. Mais avec l’augmentation du nombre de dossiers, les éducateurs voient les familles quatre heures par mois ! Heureusement, un vrai partenariat avec d’autres intervenants (PMI, centres médico-psychologiques, assistants sociales, maisons de quartiers) se tisse au fil de l’accompagnement. Pour rompre l’isolement de la famille, la mise en place de réseaux est essentielle. « Le top serait de voir les familles deux-trois fois par semaine. L’adhésion de jeunes en situation de crise aux différents ateliers proposés (photos, contes...) demande du temps et de l’énergie », regrette une éducatrice.

Le plus dur à vivre, c’est la perte de confiance « dans les services de placement qui sont débordés. Du coup, on préfère maintenir les enfants dans des situations un peu bancales. Un moindre mal ». Un juge l’a même écrit noir sur blanc dans une ordonnance : « Il faut que le remède soit moins pire que le mal. » Du coup, la cohésion d’équipe, avec beaucoup de temps informels pour partager le vécu, apporte un vrai soutien à des travailleurs sociaux parfois désabusés. « La force d’un service de protection de l’enfance comme le nôtre, c’est de travailler à plusieurs. On est plus intelligent ensemble », reconnaît la cheffe de service.

À l’Avvej, je n’ai rencontré quasiment que des femmes. Il y a trente ans, c’était un métier plus masculin. « Il s’est précarisé et souvent, dans les couples, l’homme choisit un boulot plus rémunérateur. On n’arrête pas de nous dire : “Heureusement qu’il y a des gens comme vous”, mais on ne nous valorise pas financièrement [1280 euros avec les tickets resto dans l’associatif, ndlr]. » « Dans le social, on se bat pour les familles qu’on accompagne, mais on n’arrive pas à se mobiliser pour nous. »

Dans les moments de lassitude, elles s’imaginent rebondir ailleurs. Dans un grand éclat de rire, les éducatrices m’ont dit que beaucoup devenaient fleuristes. Probablement pour continuer à vivre des histoires de jeunes pousses appelées à grandir et à éclore sous leurs regards bienveillants. ●

FICHE PRATIQUE

Avvej - SIOAE 93
154, avenue,
Jean-Jaurès,
93000 Bobigny

Activités

- MJIE (mesure judiciaire d’investigation éducative)
- AED (aide éducative à domicile)
- AEMO (action éducative en milieu ouvert)

www.avvej.asso.fr
sioae93@avvej.asso.fr

